

TRANSFORMATION DES POSTES D'OUVRIER D'ENTRETIEN DE LA VOIE PUBLIQUE ET DE CHAUFFEUR  
POIDS LOURDS EN POSTE D'OP1

Monsieur LACHAISE, Conseiller Municipal chargé du Personnel, informe l'Assemblée que les services techniques communaux qui viennent de s'étoffer, doivent se structurer au niveau des spécialisations.

En conséquence, il propose :

- de transformer un poste d'ouvrier d'entretien de la voie publique et un poste de chauffeur poids lourds en postes d'ouvriers professionnels de 1ère catégorie au titre de la promotion sociale,
- d'autoriser le Maire à ouvrir un concours interne dans le cadre des services techniques communaux,

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
après en avoir délibéré,

- décide de transformer un poste d'ouvrier d'entretien de la voie publique et un poste de chauffeur poids lourds en postes d'ouvriers professionnels de 1ère catégorie, au titre de la promotion sociale,
- précise que les crédits nécessaires seront inscrits au B.P. 1983.